



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No OS-SP-29850 Services professionnels intégrés d'architectes, d'architectes paysagistes et d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux d'aménagement d'un écocentre au site Dagenais, lot 2, pavillon de l'écocentre

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 15 septembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30, à l'exception du lundi 7 septembre 2020;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 15 septembre 2020 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 août 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30075 Travaux de remplacement des systèmes de vidéosurveillance et de contrôle d'accès à l'usine d'épuration La Pinière

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 8 septembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30, à l'exception du lundi 7 septembre 2020;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 8 septembre 2020 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 août 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30092 Acquisition de 4 véhicules Hyundai Kona électriques

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 22 septembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30, à l'exception du lundi 7 septembre 2020;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 22 septembre 2020 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 août 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30110 Service de valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 22 septembre 2020 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30, à l'exception du lundi 7 septembre 2020;
 - les mardis de 8h30 à 10h30;
 - les mercredis de 13h30 à 16h30;
 - les jeudis de 8h30 à 10h30.
1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
 2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
 3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
 4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 22 septembre 2020 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 19 août 2020

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS D'INFORMATION

Le présent avis vise à informer les soumissionnaires potentiels intéressés afin qu'ils puissent se préparer à répondre à certaines exigences dans les documents d'appel d'offres qui seront publiés ultérieurement.

Aucune réponse n'est attendue, suite à la publication de cet avis, de la part des soumissionnaires potentiels intéressés.

AVIS est par la présente donné par la Ville de Laval que :

No AI-00008 Appel d'offres pour les services professionnels pour l'élaboration de fiches de cadencage de la Ville de Laval

1. Des documents d'appel d'offres seront disponibles dans les prochains mois sur le site internet de SÉAO « Système électronique d'appel d'offres » concernant **les services professionnels pour l'élaboration de fiches de cadencage pour la Ville de Laval.**

Le Service de la gestion des immeubles de la Ville de Laval désire requérir les services d'un ou plusieurs soumissionnaires potentiels intéressés offrant des services professionnels de consultants, afin de participer à la démarche de création des fiches de cadencage pour les équipements associés à plusieurs de ses bâtiments et immeubles.

Le Service de la gestion des immeubles gère un parc immobilier de plus de 400 bâtiments de différentes envergures dont une centaine de plus grandes importances (ex. : complexes sportifs, aréna, piscines, garages municipaux, casernes, usines (filtration et/ou épurations). Les services requis concerneront environ 70 % de ce parc immobilier.

Les soumissionnaires potentiels intéressés auront la possibilité de soumissionner en partie ou en totalité, sur un ou plusieurs des lots ou groupes de bâtiments ainsi que sur une ou plusieurs étapes du processus soit :

- a) la cueillette d'information incluant les analyses de risques, effectuées de façon électronique (outils fournis par la Ville) ;
 - b) la saisie de données dans un logiciel prescrit par la Ville de Laval.
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin, selon les exigences et conditions des documents d'appel d'offres, **notamment en ce qui concerne l'autorisation de contracter émise par l'Autorité des Marchés Publics « l'AMP », conformément au seuil légal édicté en la matière et selon le montant de la soumission.** Les soumissionnaires potentiels qui seront intéressés à soumissionner doivent, si

requis en fonction du montant de leur soumission, détenir une telle autorisation ou d'entamer les démarches nécessaires, dès maintenant afin de détenir celle-ci lors du dépôt de leur soumission, s'il y a lieu.

Toutes les questions et demandes d'informations relatives au présent avis d'information doivent être soumises à :

EN PREMIER LIEU :

Jade Danaï

Acheteur

450 978-6888, poste 4561

j.danai@laval.ca

EN SECOND LIEU :

Gaétan Dupont

Coordonnateur, gestion contractuelle

approvisionnement@laval.ca

La durée de publication du présent avis sur SEAO est de 30 jours à partir de la date de publication.

DONNÉ À LAVAL

ce 19 août 2020

Me Valérie Tremblay, greffière

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du 11 août 2020, le règlement suivant:

Règlement numéro L-12715 concernant l'affichage sur le domaine public et remplaçant le Règlement L-5147 concernant l'affichage et les enseignes sur, à travers, le long et près des voies et places publiques

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur et qu'il est déposé au bureau du Greffier, au 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens.

DONNÉ À LAVAL
CE 19 août 2020

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée:

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 11 août 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-2001-3777 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé à l'est du boulevard Daniel-Johnson, au nord du boulevard Saint-Martin Ouest, et ce, afin:

- de permettre qu'un centre de détente puisse occuper et offrir des services sur le toit d'un bâtiment;
- d'ajouter un critère d'évaluation relatif à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) à l'effet de minimiser la visibilité des installations et aménagements sur un toit, mais de mettre à contribution leurs parties visibles pour l'atteinte des objectifs d'aménagement de ce PIIA.

QUE ledit règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca;

QUE toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Laval peuvent demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement de Ville de Laval, et ce, dans les quinze (15) jours qui suivent la publication du présent avis;

QUE le nombre requis de demandes adressées auprès de la Commission municipale du Québec pour qu'elle doive donner son avis sur la conformité dudit règlement au schéma d'aménagement de Ville de Laval est de cinq (5) pour ce règlement;

QUE, si ce nombre est atteint, la Commission municipale du Québec devra donner son avis sur la conformité dudit règlement au schéma d'aménagement de Ville de Laval dans les soixante (60) jours de l'expiration des quinze (15) jours ci-dessus mentionnés et, qu'à défaut de ce nombre, ledit règlement sera réputé conforme à l'expiration du délai de quinze (15) jours pour adresser une demande écrite auprès de la Commission municipale du Québec;

QUE l'entrée en vigueur dudit règlement conforme sera publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Laval.

Conditions pour être une personne habile à voter de la municipalité

Est une personne habile à voter:

- *Toute personne qui au 11 août 2020, est domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six (6) mois au Québec.*
- *Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise et qui remplit, en date du 11 août 2020, les conditions suivantes:*
 - *être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois;*

- avoir produit ou produire lors de la signature du registre, un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant.
- **Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit, en date du 11 août 2020, les conditions suivantes:**
 - être propriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. La procuration doit avoir été produite ou être produite lors de la signature du registre.
- **Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure au 11 août 2020, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et n'être frappée d'aucune incapacité prévue par la loi.**
- **Une personne morale doit:**
 - avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui est autorisée à signer le registre et à être inscrit sur la liste référendaire le cas échéant et avoir produit ou produire lors de la signature du registre, ladite résolution.
- **Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.**
- **Toute personne habile à voter devra obligatoirement s'identifier en présentant l'une des pièces d'identité suivantes:**
 - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien.

DONNÉ À LAVAL
CE 19 août 2020

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe